

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2114

8 octobre 2010

SOMMAIRE

AGI China Asia Focused Fund	101445	Julius Baer SICAV II	101434
Al Masah Capital Fund FCP-SIF	101443	Julius Baer Special Funds	101433
Amundi Luxembourg S.A.	101443	Kensington S.A.	101427
Asens S.A.	101436	Laubach Group S.A.	101430
Broadcasting Center Europe S.A.	101469	Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments	101461
Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A.	101426	Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA	101445
Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS	101471	Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF	101426
Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS	101471	Luxol Investissement S.A.	101437
Deka Loan Investors Luxembourg I SICAV-FIS	101470	Magic Finance S.A.	101427
Deka Loan Investors Luxembourg I SICAV-FIS	101470	M.M. Warburg-LuxInvest S.A.	101441
DL Partners	101441	Morisson S.A.	101428
Fidam	101438	New Media Lux S.A.	101471
Finagra S.A.	101432	Pierre Invest S.A.	101431
First State European Diversified Infrastructure Fund FCP SIF	101444	PRIMATUM Fund Management S.à r.l. ..	101444
Flexifund	101431	Promoters S.A.	101437
Group Arte de Qualitate	101436	Robert Laubach SA	101431
Heitman European Property Partners IV	101443	Telesparks S.A.	101469
Julius Baer Multibond	101435	The Experts	101457
Julius Baer Multicash	101439	Titlis Participations S.A.	101430
Julius Baer Multicooperation	101433	Tyler Investment Fund	101442
Julius Baer Multiflex	101440	UBS (Lux) Institutional Fund	101445
Julius Baer Multiinvest	101439	UBS (Lux) Money Market Fund	101444
Julius Baer Multilabel	101437	UBS (Lux) Money Market Invest	101444
Julius Baer Multipartner	101438	UniGarant: BRIC (2017) II	101443
Julius Baer Multirange	101434	UniGarant: BRIC (2017) II	101443
Julius Baer Multiselect I	101440	UniGarant: Europa (2016) III	101442
Julius Baer Multistock	101435	UniGarant: Europa (2016) III	101442
		VG SICAV	101428
		Villarmont S.A.	101472
		Warburg Invest Luxembourg S.A.	101441
		Why Not S.A.	101429
		W Industries Finances S.A.	101436

CEDEC S.A., Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 27 octobre 2010 à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières avec effet au 01.01.2011 et modification afférente de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«ARTICLE QUATRE:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010132851/297/24.

Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 152.733.

The extraordinary general meeting of shareholders of Lux Capital Fund S.C.A., Sicav-Sif (the Company) which was held in the office of the notary Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on 1st October 2010 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of the Company are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the notary Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on 15th November 2010 at 14:15 (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 14B rue des Violettes L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article 4 and 24 of the articles of incorporation.
2. Miscellaneous.

The new text of the articles of incorporation of the Company will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company by 12th November 2010 at the latest (fax:+352 26396002).

Référence de publication: 2010133129/755/28.

Kensington S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 octobre 2010 à 10.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société,
2. Nomination du Liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010133062/755/15.

Magic Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour faute de quorum, une

NOUVELLE ASSEMBLEE

se tiendra le mardi 16 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "MAGIC FINANCE S.A., SPF " et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".
5. Adaptation de l'article 21 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133490/755/41.

Morisson S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.790.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour faute de quorum, une

NOUVELLE ASSEMBLEE

se tiendra le mardi 16 novembre 2010 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "MORISSON S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avois de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".
5. Adaptation de l'article 21 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133535/755/41.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

We are pleased to convene you to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 11th November 2010 at 11:00 a.m. at the Fund's registered office, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 5 of the Fund's Articles as follows:
 - a) Change of the reference currency of the Fund from USD to EUR;
 - b) Introduction of a reference to Article 26-1 of the Law of 10th August 1915 as amended;
 - c) Insertion of a new paragraph at the end of Article 5 which shall read as follows: "In these Articles, any reference to a category of shares might be construed either as a reference to a class or category of shares if the context so requires."

2. Amendment of Article 14 of the Fund's Articles so as to insert a new paragraph concerning the means of participation at any meeting of the Board of Directors i.e. conference call or videoconference;
3. Amendment of Article 16 of the Fund's Articles so as to update and clarify the Article's wording in accordance with the Law dated 20th December 2002 on undertakings for collective investment as amended;
4. Amendment of Article 17 so as to update the name of CBG Group into SG Private Banking (Lugano-Svizerra) S.A.;
5. Amendment of Article 21 of the Fund's Articles in order to clarify the handling of redemption requests exceeding 10% of the net assets;
6. Amendment of Article 22 of the Fund's Articles in order to allow the Fund to suspend the determination of the Net Asset Value of shares as soon as the decision to liquidate one or more Sub-Fund/classes of shares is taken or in the case of the Fund's dissolution;
7. Amendment of Article 25 of the Fund's Articles in order to:
 - a) allow conversion between class/category of shares of the Fund, subject to fulfill eligibility conditions;
 - b) provide that conversion will be made two Luxembourg bank business days following the receipt of the conversion request;
8. Deletion of Article 29 of the Fund's Articles on the Investment Advisor;
9. Amendment of Article 30 of the Fund's Articles as follows:
 - a) References to Sub-Fund have been added to the existing references to Class;
 - b) Decrease of the threshold to liquidate a Sub-Fund from 10 million USD to 3 million EUR;
 - c) Insertion of a wording as regards the deposit of liquidation proceeds with the Caisse de Consignation within nine months following the decision of liquidation;
 - d) Insertion of provisions allowing to amalgamate the Fund's Sub-Funds with each other or with external third parties funds/sub-funds;
10. Miscellaneous
 - a) VG SICAV shall be designated as the "Fund" instead of the "Corporation";
 - b) References to class have been added to the existing references to category;
 - c) Replacement of the word "Valuation Date" by the one of "Valuation Day".

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office, as well as the updated Prospectus dated November 2010, which will aim to reflect the changes decided at the EGM.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

In case you would not be able to attend the EGM, but nevertheless wish to vote, please return the enclosed proxy duly completed and signed to the Domiciliary Agent, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Phone +352 27 000 70 100 - Fax +352 26 200 868 at the latest on 5th November, 2010.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2010133546/755/58.

Why Not S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour faute de quorum, une

NOUVELLE ASSEMBLEE

se tiendra le mardi 16 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "WHY NOT S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre

part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".
5. Adaptation de l'article 21 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133547/755/41.

Titlis Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.613.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 25 octobre 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010133549/1023/16.

Laubach Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 124.004.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le mardi, 2 novembre 2010 à 11 heures au siège social, 5, promenade de la Sûre, L-9283 DIEKIRCH, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2007 à 2009 et affectation des résultats.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Décision à prendre relatif à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Elections
5. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010133550/3560/17.

Robert Laubach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 95.621.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le mardi 2 novembre 2010 à 10 heures au siège social, 5, promenade de la Sûre, L-9283 DIEKIRCH, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2009 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Elections
4. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010133551/3560/16.

Pierre Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au siège social de la société, 3, rue Nicolas Adames à L-1114 LUXEMBOURG, en date du 27 octobre 2010 à 11 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la liquidation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133552/506/16.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 44.523.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 07 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2010, une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le 15 novembre 2010 à 10:30 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg S.A., bâtiment H2O, bloc A, rez-de-chaussée sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
2. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: "Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg";
3. Modification du titre de l'article 11 des statuts "Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société" en "Restrictions à la détention d'actions de la Société";
4. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (c) des statuts;
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (d) des statuts;
6. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;

7. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;
8. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
9. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;
10. Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social;
11. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie;
12. Ajout des termes "et les lois modificatives" in fine de l'article 35 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 07 septembre 1987, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133553/755/44.

Finagra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 16 Septembre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour faute de quorum,

UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE

se tiendra le mardi 26 octobre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "FINAGRA S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante : "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avois de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 sur les SPF".
5. Adaptation des articles 13 et 14 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124925/755/41.

Julius Baer Special Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.784.

—
Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Special Funds wird in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg am 20. Oktober 2010, 17.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Martin Vogel und Herr Thomas von Ballmoos) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr und Herr Thomas von Ballmoos) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Special Funds, 25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich (Fax Nr. +352/ 2460 3331) anzumelden.

Julius Baer Special Funds

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129213/755/28.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

—
Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multicooperation wird am Gesellschaftssitz am 20. Oktober 2010, 15.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Thomas van Ditzhuyzen und Herr Martin Vogel) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr und Herr Thomas van Ditzhuyzen) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multicooperation, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Julius Baer Multicooperation
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129214/755/28.

Julius Baer SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.992.

Die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Julius Baer SICAV II wird in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg am 20. Oktober 2010, 10.30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Martin Vogel und Herr Thomas von Ballmoos) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr und Herr Thomas von Ballmoos) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer SICAV II, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich (Fax Nr. +352/ 2460 3331) anzumelden.

Julius Baer SICAV II
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129215/755/29.

Julius Baer Multirange, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 152.081.

Die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multirange wird in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg am 20. Oktober 2010, 11.30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Hermann Beythan, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Thomas van Ditzhuyzen und Herr Thomas von Ballmoos) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Hermann Beythan, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Thomas van Ditzhuyzen und Herr Thomas von Ballmoos) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multirange, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich (Fax Nr. +352/ 2460 3331) anzumelden.

Julius Baer Multirange
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129216/755/30.

Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.188.

Die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multistock wird am Gesellschaftssitz am 20. Oktober 2010, 11.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Martin Vogel und Herr Thomas von Ballmoos) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr und Herr Thomas von Ballmoos) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multistock, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Julius Baer Multistock
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129219/755/29.

Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.187.

Die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multibond wird am Gesellschaftssitz am 20. Oktober 2010, 10.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Martin Vogel und Herr Thomas von Ballmoos) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr und Herr Thomas von Ballmoos) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multibond, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Julius Baer Multibond

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129220/755/29.

Asens S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.665.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 18 octobre 2010 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2009.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010125386/35/17.

W Industries Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.294.

L'Assemblée générale du 13 septembre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur l'article 100 de la loi du 10 août 1915, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le lundi 18 octobre 2010 à 14.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010127483/279/14.

Group Arte de Qualitate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 50.187.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue de manière extraordinaire qui se tiendra au siège social le 18 octobre 2010 à 14.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Renouvellement des mandats des commissaires.
2. Présentation et approbation des rapports de gestion de la Gérance et des rapports des Commissaires relatifs aux exercices clos au 31.12.2004, 31.12.2005, 31.12.2006, 31.12.2007, 31.12.2008 et 31.12.2009.

3. Approbation des comptes annuels des exercices clos au 31.12.2004, 31.12.2005, 31.12.2006, 31.12.2007, 31.12.2008 et 31.12.2009.
4. Affectation des résultats des exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.
5. Décharge au gérant et aux Commissaires pour l'accomplissement de leur mandat.
6. Délibération suivant l'article 100 de la loi modifiée du 10.08.1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

La Gérance.

Référence de publication: 2010128597/21.

Luxol Investissement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.277.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 18 octobre 2010 à 11.00 heures, l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010128584/534/15.

Promoters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.193.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 19/10/2010 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2008;
- Affectation du résultat au 31.12.2008;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010128586/18.

Julius Baer Multilabel, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.126.

—

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multilabel wird am Gesellschaftssitz am 20. Oktober 2010, 9.30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses

4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Hermann Beythan, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Thomas van Ditzhuyzen, Herr Martin Vogel und Herr Thomas von Ballmoos) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Hermann Beythan, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Thomas van Ditzhuyzen und Herr Thomas von Ballmoos) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multilabel, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Julius Baer Multilabel

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129205/755/30.

Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.058.

L'assemblée du 21 septembre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FIDAM à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 octobre 2010 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010129207/7/25.

Julius Baer Multipartner, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.532.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multipartner wird am Gesellschaftssitz am 20. Oktober 2010, 16.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Thomas van Ditzhuyzen, Herr Martin Vogel, Herr Sander Van Eijkern und Frau Lena Maria Teuntje Boeren) für das Geschäftsjahr 2010

5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Thomas van Ditzhuyzen und Frau Lena Maria Teuntje Boeren) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multipartner, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Julius Baer Multipartner
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129208/755/30.

Julius Baer Multicash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 36.405.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multicash wird am Gesellschaftssitz am 20. Oktober 2010, 14.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Martin Vogel und Herr Thomas von Ballmoos) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr und Herr Thomas von Ballmoos) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multicash, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Julius Baer Multicash
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129209/755/28.

Julius Baer Multiinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.225.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multiinvest wird am Gesellschaftssitz am 20. Oktober 2010, 13.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Hermann Beythan, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Thomas van Ditzhuyzen und Herr Martin Vogel) für das Geschäftsjahr 2010

5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Hermann Beythan, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer und Herr Thomas van Ditzhuyzen) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multiinvest, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Julius Baer Multiinvest

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129210/755/28.

Julius Baer Multiflex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.982.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") der Julius Baer Multiflex wird in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg am 20. Oktober 2010, 12.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr, Herr Thomas van Ditzhuyzen und Herr Martin Vogel) für das Geschäftsjahr 2010
5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Freddy Brausch, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Jean-Michel Loehr und Herr Thomas van Ditzhuyzen) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multiflex, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich (Fax Nr. +352/ 2460 3331) anzumelden.

Julius Baer Multiflex

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129211/755/28.

Julius Baer Multiselect I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.408.

Die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multiselect I wird am Gesellschaftssitz am 20. Oktober 2010, 09.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2010
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates (Herr Hermann Beythan, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer, Herr Thomas van Ditzhuyzen und Herr Martin Vogel) für das Geschäftsjahr 2010

5. Wahl des Verwaltungsrates (Herr Hermann Beythan, Herr Andrew Hanges, Herr Martin Jufer und Herr Thomas van Ditzhuyzen) und des Wirtschaftsprüfers (PwC) für das Geschäftsjahr 2011
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2010 bei Julius Baer Multiselect I, zu Händen von Frau Mari-Wenn Dietrich, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

Julius Baer Multiselect I
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010129221/755/29.

DL Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.051.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108899/10.

(100122358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

**Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. M.M. Warburg-LuxInvest S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Im Jahre zweitausendzehn, den achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxembourg.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A.", mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar André SCHWACHTGEN im Amtssitz in Luxembourg am 23. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 151 vom 1. Juni 1989, zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 748 vom 9. April 2010,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 29.905.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herr Paul WEILER, Privatangestellter, berufsansässig in Luxembourg.

Die Präsidentin bestimmte zum Schriftführer Frau Diana HOFFMANN, berufsansässig in Luxembourg.

Die Versammlung wählte zur Stimmzählerin Frau Anja FRANZEN, Bankangestellte, berufsansässig in Luxembourg.

Die Präsidentin erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft "M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A." sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, dass alle bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechts-gültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung umfasst nachfolgende Punkte:

1. Abänderung des Gesellschaftsnamens.
2. Artikel 1 der Satzung wird abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

„ **Art. 1.** Es besteht eine „Société anonyme“ nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg unter dem Namen **WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.**“ Die Namensänderung tritt zum 1.10.2010 in Kraft.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

101442

Einzigster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Firmennamen zum 1. Oktober 2010 abzuändern und somit bekommt Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut:

„ **Art. 1.** Es besteht eine „Société anonyme“ nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg unter dem Namen **WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.**“

Kostenabschätzung

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, wurde von dem Komparanten abgeschätzt auf 850,- EUR.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14.45 Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden vor den Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER; D. HOFFMANN; A. FRANZEN; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39778. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg,

Luxemburg, den 17. September 2010.

Référence de publication: 2010124796/54.

(100142046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Tyler Investment Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de Tyler Investment Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 août 2010.

TYLER INVESTMENT MANAGEMENT SARL

Signature

Référence de publication: 2010108407/11.

(100121576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

UniGarant: Europa (2016) III, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 4. August 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. August 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010110450/11.

(100124386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

UniGarant: Europa (2016) III, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 4. August 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. August 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010110451/11.

(100124389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

UniGarant: BRIC (2017) II, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 4. August 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. August 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010110452/11.

(100124390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amundi Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010117626/10.

(100132977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

UniGarant: BRIC (2017) II, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 4. August 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. August 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010110453/11.

(100124396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

AI Masah Capital Fund FCP-SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AI Masah Asset Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010110921/9.

(100124897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Heitman European Property Partners IV, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS IV has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

L'avenant au règlement de gestion concernant le fonds commun de placement HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS IV a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEPP IV MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010112578/13.

(100127725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

First State European Diversified Infrastructure Fund FCP SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié au 30 juillet 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

First State Investments Fund Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010113875/11.

(100128163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

Le règlement de gestion à la date du 30 juin 2010, concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé «Primatum FCP Specialized Investment Fund» a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2010.

Primatum Fund Management S.à r.l.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010117190/18.

(100132192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

UBS (Lux) Money Market Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds UBS (Lux) Money Market Invest, welches von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 27. August 2010 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt und trat am 15. September 2010 in Kraft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

Christel Müller / Gilbert Schintgen

Executive Director / Executive Director

Référence de publication: 2010117212/12.

(100132670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

UBS (Lux) Money Market Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds UBS (Lux) Money Market Fund, welches von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 27. August 2010 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt und trat am 15. September 2010 in Kraft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

Christel Müller / Gilbert Schintgen

Executive Director / Executive Director

Référence de publication: 2010117213/12.

(100132672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

AGI China Asia Focused Fund, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of SEB Fund Services S.A., the Management Company of AGI China Asia Focused Fund (the "Fund") has decided in accordance with article 18 of the management regulations of the Fund, to put the Fund into liquidation with effect 29 October 2010. The Management Company will act as liquidator.

The Fund has been put into liquidation due to its low level of assets under management that no longer allows for the Fund to be managed in a cost efficient manner whilst also allowing for performance sustainability in the context of uncertainty within the current financial markets.

The NAV as of 29 October 2010 will be the last NAV of the Fund.

The non-amortised formation expenses of the Fund will be charged to the Fund within the liquidation process.

The liquidation costs, including but not limited to the audit costs in relation to the liquidation, will be borne by the Investment Manager of the Fund.

The issue and redemption of units within the Fund will cease with immediate effect.

The liquidation proceeds not surrendered may be kept in safe custody with the Custodian Bank of the Fund during a period not exceeding 9 months as from the date of the Management Company's decision to put the Fund into liquidation. At the end of this time period the remaining proceeds will be kept on an escrow account at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

Luxembourg, 6 October 2010.

The Board of Directors of SEB
Fund Services S.A.

Référence de publication: 2010133548/6275/22.

UBS (Lux) Institutional Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds UBS (Lux) Institutional Fund, welches von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 27. August 2010 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt und trat am 1. Oktober 2010 in Kraft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

Christel Müller / Gilbert Schintgen

Executive Director / Executive Director

Référence de publication: 2010117214/12.

(100132674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

LOIM Private Equity Investments SCA, Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.458.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of the month of September.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, as actionnaire commanditaire (the "Limited Shareholder") and actionnaire commandité (the "Unlimited Shareholder"), represented by Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 September 2010.

2) Lombard Odier Investment Managers Holding SA, a société anonyme, incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at 11, rue de la Corraterie, 1204, Geneva, Switzerland, registered with the Geneva Office du Registre du Commerce under number CH-660-3019009-3, as actionnaire commanditaire (together with Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments as actionnaire commanditaire, the "Limited Shareholders"), represented by Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 September 2010.

The proxies given, signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of a "société en commandite par actions" which they form between themselves:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares thereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA", in short "LOIM Private Equity Investments SCA" (the "Company"). Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA and LOIM Private Equity Investments SCA may be used independently from each other.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

If and to the extent permitted by the law, the registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Objectives. The object of the Company is the holding, management and disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold, manage and dispose of interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may from time to time borrow in any form (and in any event by public or private placement), and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Shareholder resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

In such circumstances, article 28 shall apply.

Chapter II. Corporate Capital, Distribution Rights of Shares, Redemption of Shares

Art. 5. Corporate Capital. The capital of the Company shall be represented by two classes of shares (each a "Class"), namely management shares (actions de commandité) held by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire commandité) (the "Management Shares") and ordinary shares (actions de commanditaire) held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the "Ordinary Shares") of the Company.

The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000) divided into three hundred and nine (309) Ordinary Shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each and one (1) Management Share with a par value of one hundred Euros (EUR 100).

The Management Share shall be held by Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité) ("LOIM Private Equity Investments") which will therefore act as Manager of the Company.

Art. 6. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's subscribed share capital.

The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders.

Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 7. Form of Shares, Certificates. All Shares are issued in registered form only.

All Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company; such Register shall contain the name of each holder, its registered office, the number of Shares held by it and the class to which they belong (if any).

Share certificates shall be issued at the request of Shareholders only and shall indicate the Shares held by such Shareholder and be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile.

Every transfer of Shares shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company (if any) along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company will recognise only one holder for each Share of the Company. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Company may suspend the exercise of any right pertaining to the relevant Share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Shareholders vis-à-vis the Company.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its request, a duplicate certificate may be issued under such conditions (including as to indemnification) as the Company may determine to be given for the benefit of the Company subject to applicable provisions of law.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by the Law.

Art. 8. Liability of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders. The Unlimited Shareholder shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the par value and if applicable the issue premium of the Shares they subscribe for and hold.

Chapter III. Management, Supervisory Board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments (herein referred to as the "Manager").

The Manager may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Manager.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories as designated by the Manager in its sole discretion.

Art. 12. Conflict of Interest and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers or shareholders of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm.

Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company will indemnify each of the Manager and any shareholder, manager or officer of the Manager, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having the Manager or a shareholder, manager or officer of the Manager or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing

right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to article 10 hereof.

Art. 13. Supervisory Board. To the extent required by law, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three (3) members, who need not be Shareholders.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by the Law.

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

Art. 14. Election. The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six (6) years. Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three (3), the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancy.

Art. 15. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by its chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author to all members at least one (1) Business Day prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, telegram, telefaxed letter or other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author another member of the Supervisory Board as his/her proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Supervisory Board may also take written resolutions. Such written resolutions, signed by all the members, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. It can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 16. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and the secretary or by any two (2) members of the Supervisory Board. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman and by any two (2) members of the Supervisory Board or by the secretary.

Chapter IV. General Meeting of the Shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of the Shareholders of the Company. Without prejudice to the provisions of article 10 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Law, it shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Manager only.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the 1st of June at 11.00 CET and for the first time on 2012.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings or Class meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require (or any other percentage provided for by the Law).

Art. 20. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the Manager or the Supervisory Board (whether the meeting is convened at the Manager's, the Supervisory Board's or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder.

A Shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer.

They form together the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 23. Vote. The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda unless all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders meeting and decide to add some items to the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by the Law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting, subject to Article 24.

Art. 24. Amendment of these Articles. At any general meeting of the Shareholders convened in order to amend the Articles of the Company, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the share capital of the Company.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast by the general meeting of the Shareholders, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V. Financial Year

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December in every year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders.

The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager pursuant to instruction given to it by the general meeting of the Shareholders.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of Shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another legal form. The Supervisory Board shall designate one or more administrators who shall remain in office until the general meeting of the Shareholders shall have validly resolved on the issues of its agenda.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter VII. Definitions

Art. 29. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday and a Sunday on which banks are open for business in Luxembourg.

Company: Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA, a Luxembourg société en commandite par actions.

Manager: Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, the actionnaire commandité of the Company holding the Management Share.

Law: the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Limited Shareholder(s): the Shareholder(s) holding Ordinary Shares.

Ordinary Shares: the ordinary shares of the Company held by the Limited Shareholder(s).

Register: the register of Shares of the Company.

Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shareholder.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and Management Share(s).

Management Share(s): the Management Share(s) held by the Unlimited Shareholder(s) of the Company.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The appearing parties have subscribed to and entirely paid-up respectively one (1) Management Share and three hundred and nine (309) Ordinary Shares as mentioned below:

Subscriber	Ordinary Shares	Management Shares	Aggregate Subscription Price
Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments	1	1	EUR 200
Lombard Odier Investment Managers Holding SA	308	none	EUR 30,800
Total	309	1	EUR 31,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Second resolution

The following is appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2012:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, which are known to the notary by his surname, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'actionnaire commanditaire (l'«Actionnaire Commanditaire») et actionnaire commandité (l'«Actionnaire Commandité»), représenté par Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 septembre 2010.

2) Lombard Odier Investment Managers Holding SA, une société anonyme constituée et existante sous les lois suisses, ayant son siège social au 11, rue de la Corraterie, 1204, Genève, Suisse, et enregistrée auprès de l'Office du Registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-660-3019009-3, en tant qu'actionnaire commanditaire (ensemble avec Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments en tant qu'actionnaire commanditaire les «Actionnaires Commanditaires»), représenté par Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 septembre 2010.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination Sociale, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de "Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA", en abrégé "LOIM Private Equity Investments SCA" (la "Société"). Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA et LOIM Private Equity Investments SCA peuvent être utilisés indépendamment l'un de l'autre.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Dans la mesure permise par la loi, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est de détenir, gérer et disposer des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir, gérer et disposer des

intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité démissionne ou est révoqué comme Gérant, liquidé, déclaré en faillite ou incapable de continuer son commerce.

Dans des circonstances pareilles, l'article 28 s'appliquera.

Chapitre II. Capital Social, Droits aux Distributions attachés aux Actions, Rachat d'Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune étant une «Classe»), à savoir les actions de commandité détenues par le Gérant en tant qu'actionnaire commandité (les «Actions de Commandité») et les actions ordinaires (actions de commanditaire) détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actions Ordinaires») de la Société.

La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de trente et un mille Euros (€ 31.000), représenté par trois cent neuf (309) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100).

L'Action de Commandité sera détenue par Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Actionnaire Commandité («LOIM Private Equity Investments») qui agira à cet égard en tant que Gérant de la Société.

Art. 6. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions. Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent (5%) seront déduits et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Forme des Actions, Certificats. Toutes les Actions émises seront uniquement nominatives.

Toutes les Actions de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent, le cas échéant.

Des certificats d'Actions qui indiqueront les Actions détenues par cet Actionnaire seront émis seulement à la demande des Actionnaires et seront signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit télécopiée.

Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au Registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des pouvoirs d'agir à cette fin.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'une nue-propriété et d'un usufruit ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou nus-propriétaires et usufruitiers ou constituants du gage et créanciers-gagistes ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de manière satisfaisante pour la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera, et qui seront à son avantage, sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés contre des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut racheter les Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Responsabilité de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires Commanditaires. L'Actionnaire Commandité sera solidairement et conjointement responsable pour tous les engagements de la Société qui ne peuvent pas être couverts par les avoirs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière ou dans aucune capacité que ce soit, sauf pour l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ils seront, en cette capacité, seulement responsables pour le paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission, le cas échéant, des Actions qu'ils souscrivent et détiennent.

Chapitre III. Gestion, Conseil de Surveillance

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments (ci-après le "Gérant").

Le Gérant ne pourra être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société sans son consentement.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés auront, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur seront assignés par le Gérant.

Art. 11. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 12. Conflit d'Intérêt et Indemnisations. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou vicié par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir ou actionnaires du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire.

Le gérant ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

La Société indemniserà le Gérant et tout actionnaire, gérant, ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs respectifs, contre toutes dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité, actuelle ou passée, de Gérant ou d'actionnaire, gérant ou fondé de pouvoir du Gérant ou, à la demande du Gérant, la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas d'autres droits dans son chef et existe sans préjudice de l'article 10 des présents Statuts.

Art. 13. Conseil de Surveillance. Dans la mesure permise par la loi, les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs déterminés par la Loi.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant lui soumettra et ratifiera les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 14. Elections. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six (6) années. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par résolution adoptée par l'assemblée des Actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois (3), le Gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à pourvoir aux postes devenus vacants.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de deux membres.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore à la majorité des présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur au moins un (1) Jour Ouvrable avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis. L'avis indiquera le lieu de la réunion et contiendra son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation suite à l'assentiment de chaque membre du Conseil de Surveillance par lettre, télégramme, télécopie ou autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le/la représenter.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou par des moyens de communication analogues permettant à tous les participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Surveillance pourra également prendre des résolutions écrites. Ces résolutions écrites, signées par tous les membres sont adéquates et valides comme si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et le secrétaire ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance. Les procurations resteront annexées à ces procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président et par deux (2) membres du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 10 et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents Statuts et sans préjudice de son pouvoir général de par la Loi, elle a les pouvoirs pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant uniquement.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le premier juin à onze heures, heure locale et pour la première fois en 2012.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales ou des assemblées de Classe, à tel lieu et heure tels qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social l'exigent (ou tout autre pourcentage prévu par la Loi).

Art. 20. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que cette réunion soit convoquée à l'initiative du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire une preuve de ce mandat lorsque le Gérant l'exigera.

Art. 22. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur.

Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et qu'ils décident d'ajouter des points à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votant, sous réserve de l'Article 24.

Art. 24. Modification des présents Statuts. Lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié du capital social de la Société.

Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des votes exprimés par l'assemblée générale des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'approbation du Gérant.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, toute procuration régulièrement déposée pour la première assemblée restera valide pour la seconde assemblée.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Chapitre V. Exercice Social

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge du Gérant et l'allocation des résultats de la Société en conformité avec ces Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire légale et toujours sous réserve de l'accord du Gérant.

Si la Société était dissoute, la liquidation serait effectuée par le Gérant en vertu d'une instruction qui lui sera donnée par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de dissolution, de faillite ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette hypothèse, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des Actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou pour changer la forme de la Société en toute autre forme juridique. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs gérants qui resteront en fonction jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires aura valablement délibéré sur tous les points de son ordre du jour.

Les devoirs des gérants consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes ordinaires d'administration.
Les gérants sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Chapitre VII. Définitions

Art. 29. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes suivants auront la signification suivante exposée ci-dessous:

Action(s) de Commandité: l'(les) Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant de la Société.

Actionnaire(s): chacun ou tous les détenteurs d'Actions Ordinaires et l'Actionnaire Commandité.

Actionnaire(s) Commanditaire(s): le(s) Actionnaire(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires.

Actions: toutes et chacune des Actions Ordinaires et de (des) Action(s) de Commandité.

Actions Ordinaires: les actions ordinaires de la Société détenues par l'(les) Actionnaire(s) Commanditaire(s).

Gérant: Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, l'actionnaire commandité de la Société détenant l'Action de Commandité.

Jour Ouvrable: un jour d'ouverture des banques à Luxembourg autre qu'un samedi et un dimanche.

Loi: la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Registre: le registre des Actions de la Société.

Société: Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments SCA, une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Statuts: les présents statuts.

Chapitre VIII. Droit applicable

Art. 30. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes ont souscrit à, et ont entièrement libéré respectivement une (1) Action de Commandité et trois cent neuf (309) Actions Ordinaires comme indiqué ci-après:

Souscripteur	Actions Ordinaires	Actions de Commandité	Prix de Souscription Total EUR
Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments	1	1	200
Lombard Odier Investment Managers Holding SA	308	aucune	30.800
Total	309	1	31.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été rapportée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soient, qui seront supportées par la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 1.600,-.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2012:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connue du notaire de nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-B. Juvin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11030. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124780/627.

(100141704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

The Experts, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.057.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "THE EXPERTS" (the "Company"), a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.057, incorporated on March 13, 2008 pursuant to a notarial deed published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 971 of April 19, 2008 and the articles of association of which have never been amended up to now.

The meeting was opened at 2.00 p.m. with Mr Grégoire GILFRICHE, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair

who appointed as secretary Mrs Marie MAGONET, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent TESTAERT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. Appointment of Deloitte S.A., a "société anonyme" organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895, represented by Mr Michael JJ Martin or Mr Franz Prost, as liquidator of the Company (the "Liquidator").
3. Determination of the powers of the Liquidator as follows:
 - the Liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases where such an authorization is provided for by the law;
 - the Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounting records of the Company;
 - the Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights, renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances;
 - the Liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims; and
 - the Liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers it determines and for the period it fixes.
4. To resolve that the Liquidator will be remunerated in accordance with the usual practices for the services rendered by external auditors in Luxembourg.
5. To resolve that the audit of the Company's liquidation accounts will be carried out by the Company's authorized external auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), being Ernst & Young, a "société anonyme" organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771.

II. That, in accordance with article 12 of the Company's articles of association, a convening notice reproducing the agenda of the present meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on September 10, 2010, all the shares of the Company being registered shares.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder present or represented are shown on an attendance list which, after having been signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the members of the Bureau, will remain annexed to present deed. The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

IV. That it appears from the said attendance list that, out of a total of one thousand three hundred and thirty-one point five hundred and five (1,331.505) shares of the Company in issue, one hundred and thirty-one point five hundred and five (131.505) shares are represented at the present meeting.

V. That, by circular resolutions adopted on August 31, 2010, the Board of Directors of the Company stated that the Company's capital had fallen below two thirds of the minimum capital as defined in article 70 of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "Law") and, in accordance with articles 30 (1), 30 (3) and 71 of the Law, resolved to submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of shareholders of the Company.

VI. That, according to article 30 (1) of the Law, no quorum is prescribed for the present general meeting which shall decide by a simple majority of the shares represented at the meeting.

VII. That as a result of the foregoing, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate and vote on the items of the agenda.

After deliberation the general meeting of shareholders unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint as liquidator of the Company:

Deloitte S.A., a "société anonyme" organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895, represented by Mr Michael JJ Martin or Mr Franz Prost, both with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves that:

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases where such an authorization is provided for by the law;

- the Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounting records of the Company;

- the Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights, renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances;

- the Liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims; and

- the Liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves that the Liquidator will be remunerated in accordance with the usual practices for the services rendered by external auditors in Luxembourg.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves that that the audit of the Company's liquidation accounts will be carried out by the Company's authorized external auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), being Ernst & Young, a "société anonyme" organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "THE EXPERTS" (la "Société"), une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.057, constituée en date du 13 mars 2008 suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 971 du 19 avril 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés jusqu'à présent.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Grégoire GILFRICHE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie MAGONET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Laurent TESTAERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée (le "Bureau") ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

2. Nomination de Deloitte S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, représentée par M. Michael JJ Martin ou M. Franz Prost, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur comme suit:

- le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir son mandat, et en particulier tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation est prévue par la loi;

- le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société;

- le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels, renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tous droits préférentiels ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;

- le Liquidateur peut faire des avances sur paiements des produits de liquidation après avoir payé ou gardé en réserve suffisamment de fonds pour faire face aux réclamations réelles et éventuelles des créanciers; et

- le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires les pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

4. Décider que le Liquidateur sera rémunéré conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises à Luxembourg.

5. Décider que le contrôle des comptes de liquidation de la Société sera effectué par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, à savoir Ernst & Young, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

II. Que, conformément à l'article 12 des statuts de la Société, une convocation reproduisant l'ordre du jour de la présente assemblée a été envoyée par lettre recommandée à chacun des actionnaires nominatifs de la Société le 10 septembre 2010, toutes les actions de la Société étant des actions nominatives.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire présent ou représenté sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

IV. Qu'il ressort de ladite liste de présence que, sur un total de mille trois cent trente et une virgule cinq cent cinq (1.331,505) actions de la Société en circulation, cent trente et une virgule cinq cent cinq (131,505) actions sont représentées à la présente assemblée.

V. Que, par résolutions circulaires adoptées le 31 août 2010, le Conseil d'Administration de la Société a constaté que le capital de la Société était devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que défini à l'article 70 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi") et a, conformément aux articles 30 (1), 30 (3) et 71 de la Loi, décidé de soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

VI. Que, conformément à l'article 30 (1) de la Loi, aucun quorum n'est requis pour la présente assemblée générale, qui décidera à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

VII. Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et voter sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

Deloitte S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, représentée par M. Michael JJ Martin ou M. Franz Prost, les deux avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que:

- le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir son mandat, et en particulier tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation est prévue par la loi;

- le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société;

- le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels, renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tous droits préférentiels ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;

- le Liquidateur peut faire des avances sur paiements des produits de liquidation après avoir payé ou gardé en réserve suffisamment de fonds pour faire face aux réclamations réelles et éventuelles des créanciers; et

- le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires les pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que le Liquidateur sera rémunéré conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que le contrôle des comptes de liquidation de la Société sera effectué par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, à savoir Ernst & Young, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GILFRICHE, M. MAGONET, L. TESTAERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11526. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010130740/209.

(100149030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

LOIM PE Investments, Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.519.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, on 23 April 2010 registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 125.886,

here represented by Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8 September 2010, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments", in short "LOIM PE Investments" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation. Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investment and LOIM PE Investments may be used independently from each other.

Art. 2. Object. The object of the Company is the rendering of advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be in its capacity as general partner, to one or more Luxembourg companies registered as fonds d'investissement spécialisés, incorporated under the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, which are initiated by an entity belonging to the Lombard Odier Group (hereinafter each a "Lombard Odier SIF") .

The Company may in addition provide to any Lombard Odier SIF secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also acquire, hold, manage and dispose of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, loans, participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity

it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	1,250	€10
Total	1,250	€12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mark Edmonds, born on 2 January 1963, in Douglas, Isle of Man, with professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, le 23 avril 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.886, ici représentée par Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, demeurant au Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 8 septembre 2010, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments», en abrégé «LOIM PE Investments» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. Les dénominations Lombard Odier Investment Managers Private Equity Investments et LOIM PE Investments peuvent être utilisées indépendamment l'une de l'autre.

Art. 2. Objet. L'objet social de la Société est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité, à la commercialisation, à la distribution et à l'administration, le cas échéant en sa qualité d'associé commandité, à une ou plusieurs sociétés luxembourgeoises enregistrées comme fonds d'investissement spécialisés, selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et créées à l'initiative d'une entité appartenant au groupe Lombard Odier (chacune un "FIS Lombard Odier").

Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat, de comptabilité ou tout autre service autorisé par les lois et réglementations applicables à tout SIF Lombard Odier, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La Société peut également acquérir, détenir, gérer et disposer de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que céder par vente, échange ou autrement, des actions, des obligations, des certificats de créance, des notes, des prêts, des participations dans des prêts, des certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou de deux des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	1.250	€10
Total	1.250	€12.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Mark Edmonds, né le 2 janvier 1963, à Douglas, Isle of Man, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: J.-B. JUVIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40190. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010126021/438.

(100143610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 50.802.

Telesparks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 21.273.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Edouard de FIERLANT, juriste, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

agissant en sa qualité:

I.- de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «BROADCASTING CENTER EUROPE S.A.», établie et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 50.802, constituée suivant acte notarié du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 343 du 26 juillet 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 27 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 957 du 22 juin 2002,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 22 septembre 2010;

II.- de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «TELESPARKS S.A.», établie et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.273, constituée suivant acte notarié du 1^{er} février 1984, publié au Mémorial C, numéro 55 du 23 février 1984. Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 22 avril 2002,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 22 septembre 2010:

Les procès-verbaux des réunions des conseils d'administration de la société «BROADCASTING CENTER EUROPE S.A.» et de la société «TELESPARKS S.A.», signés «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisé avec lui.

Ladite personne comparante, agissant en sa double qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après:

1) Sociétés fusionnantes:

- «BROADCASTING CENTER EUROPE S.A.», établie et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 50.802, en tant que société absorbante (ci-après appelée: «la société absorbante»);

- «TELESPARKS S.A.», établie et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.273, en tant que société absorbée (ci-après appelée «la société absorbée»).

2) La société absorbante est titulaire de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital et détient la totalité des droits de vote de la société absorbée.

3) Les sociétés fusionnantes n'ont émis ni actions conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des actions.

4) La société absorbante absorbera la société absorbée aux termes d'une fusion conformément aux articles 278 à 283 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

5) Aucun avantage particulier n'est conféré aux membres des conseils d'administration, respectivement aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

6) La fusion entraînera de plein droit, à partir de sa prise d'effet, la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.

7) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un (1) mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

8) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

9) Sans réserve du droit des actionnaires de la société absorbante prévu au point 8) ci-avant, la fusion deviendra effective après expiration du délai d'un (1) mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C et entraînera de plein droit et simultanément les effets prévus à l'article 274 [exception faite du point b) du paragraphe (1)] de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

10) Les livres et documents de la société absorbée seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège de la société absorbante.

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: E. DE FIERLANT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11401. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Belvaux, le 27 septembre 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010130883/80.

(100148394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Deka Loan Investors Luxembourg I SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.545.

Les comptes annuels au 31.08.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2010.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert.

Référence de publication: 2010131273/11.

(100149580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Deka Loan Investors Luxembourg I SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.545.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen

Generalversammlung der Aktionäre am 29. September 2010

Die Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S. à r. l., mit Sitz in L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr vom 1. September 2010 bis 31. August 2011 zu bestellen.

Luxembourg, den 29. September 2010.

Deka Loan Investors Luxembourg I SICAV-FIS

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert

Référence de publication: 2010131274/15.

(100150224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.546.

Les comptes annuels au 31.08.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2010.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert.

Référence de publication: 2010131275/11.

(100149582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.546.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen
Generalversammlung der Aktionäre am 29. September 2010*

Die Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S. à r. l., mit Sitz in L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr vom 1. September 2010 bis 31. August 2011 zu bestellen.

Luxembourg, den 29. September 2010.

Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert

Référence de publication: 2010131276/15.

(100150225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

New Media Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.134.

L'an deux mil dix, le cinq août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW MEDIA LUX S.A., avec siège social à L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1804 du 27 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2848 du 8 décembre 2007 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1100 du 5 mai 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 118.134.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Charles RUPPERT, administrateur de sociétés, demeurant à L-5433 Niederdonven, 59, rue des Romains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, salarié, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Géraldine WEBER, directeur, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 1, avenue de la Liberté.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg."

II.- Il apparaît de la liste de présence que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: Charles RUPPERT, Christophe HOELTGEN, Géraldine WEBER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 août 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010114589/69.

(100129606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Villarmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 63.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114905/9.

(100130401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.